

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF :
CONVENTION D'ACCUEIL DE RESIDENCE
AVEC LA SOCIETE "MY FAVOURITE
THINGS"**

Service Culture - La Nef
N° 2017-D- 17

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- ☐ VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention d'accueil de résidence passée entre la société « My Favourite Things » située 22 rue Paul Bert 93100 MONTREUIL, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – La convention prévoit que La Nef s'engage à accueillir les répétitions de l'équipe artistique et technique du projet du 1^{er} au 3 mars 2017 avant le concert de « Cannibale » le 4 mars 2017.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **01 mars 2017**
Publié ou notifié,
Le **01 mars 2017**